



DÉCLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE CTL 23 06 2022

Madame la Présidente,

Vous nous réunissez ce jour pour un CTL qui comporte notamment à l'ordre du jour la création du SIE départemental.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, nous ne pouvons débiter ce CTL sans aborder « le remue-ménages » annoncé par le DG le 18 mai dernier et sa déclinaison dans le département du Lot et Garonne dans votre message du 8 juin dernier.

En effet, vous avez proposé d'organiser cette démarche participative autour de deux principales actions :

- La première, strictement anonyme qui repose sur la mise à disposition d'une trame de réflexion,

- La seconde, au niveau départemental à l'occasion d'ateliers ouverts à l'ensemble des agents du département, animés par quelques cadres de la direction sur 4 grandes thématiques

- **1) organisation territoriale de la DGFIP : réflexions sur la fonction comptable de l'Etat"**
- **2) l'équilibre loi ESSOC / lutte contre la fraude"**
- **3) la visibilité de la DGFIP vis-à-vis de ses usagers dans la sphère SPL**
- **4) le recours aux contractuels**

Comment le Directeur Général peut-il oser demander aux agents de sa direction de scier la branche sur laquelle ils sont assis ?

Ceci est une « mascarade » de semblant de concertation participative que le directeur général a voulu montrer aux agents de la DGFIP en oubliant délibérément les organisations syndicales, surtout à quelques mois des élections professionnelles !

De plus, c'est un nouveau mépris envers les agents car la feuille de route a déjà été dévoilée aux directeurs lors d'un séminaire en mars 2022.

Au sujet des 4 ateliers organisés dans le Lot et Garonne, pouvez-vous nous dire le nombre de participants ?

Pourquoi rien sur la mission foncière ? Le Directeur Général a t'il déjà pensé pour le futur des agents ?

Cela nous rappelle, au demeurant, la réflexion pour le volet 3 du protocole d'accord qui a été un véritable fiasco !

Par contre, s'intéresser aux vraies préoccupations de ses agents , n'est pas sa préoccupation 1ère !

Pourtant, L'inflation galopante de ces derniers mois ne cesse de dégrader le pouvoir d'achat de l'ensemble de la population.

Face à cette situation, l'augmentation des salaires, le dégel du point d'indice et la revalorisation de notre régime indemnitaire deviennent de plus en plus cruciaux et les mobilisations sur ces questions reprennent ces derniers jours dans un certain nombre de secteurs d'activités.

Aussi, nous vous livrons ce à quoi aspirent les agents dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Moyens :

- la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement a minima de 75 % pour une carrière complète! Il est tout aussi urgent d'augmenter les pensions et les retraites ;
- l'abrogation de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le maintien et l'amélioration des dispositions constitutives du statut général des fonctionnaires ;
- des créations d'emplois de fonctionnaires à hauteur des besoins et des missions que nous exerçons et pas le recrutement de contractuels mais des emplois pérenne
- face à la dégradation de notre pouvoir d'achat depuis des années et aux fins de mois de plus en plus difficiles pour une majorité d'agents de la DGFIP, il est urgent de revendiquer l'attribution de :
 - **85 points d'indice supplémentaires pour toutes et tous**, soit environ 400 € de plus par mois,
 - l'attribution de **20 points d'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF)** soit environ 90 euros de plus par mois
 - la **revalorisation à 200 euros mensuels de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT)**, soit une augment on d'environ 90 € par mois.
- l'abandon définitif de tout projet de rémunération au mérite ;
- 'abandon du NRP et rétablissement de structures de pleine compétence sur l'ensemble du territoire
- l'arrêt des suppressions d'emploi qui dégradent les conditions de travail et compromettent l'exercice des missions ;

Revendications déjà exprimées , au demeurant, depuis plusieurs années.

Rappelons que nous aurons pour notre département -28,2 emplois vacants (1,4 A, 11,9 B et -14,9 C)

Après les mouvements locaux des mutations, le service RH nous explique que les vacances d'emplois C et B, seraient un phénomène inéluctable, du à la pyramide des âges dans le Lot et Garonne et au manque d'attractivité envers les jeunes.

Alors, la Direction Générale leur trouve comme seule solution : celle d'embaucher 5 contractuels en 2022 ! Et la liste complémentaire des Contrôleurs en Interne, elle a été oubliée ?

Concernant ce CTL, A l'ordre du jour, vous nous présentez encore une déclinaison du NRP avec la création le futur SIE Départemental.

Les représentants du personnel et les agents eux-mêmes ne sont pas dupes des conséquences à terme sur les missions qui resteront à effectuer par les agents.

3

Surtout en nous annonçant, au demeurant lors des mouvements locaux, le gel d'un 1 B au SIE Agen et d'un 1 C au SIE Villeneuve-sur-Lot

Sur le tableau de bord de veille sociale, il est indiqué que la situation est favorable pour la création du SIE Départemental ???

Permettez-nous de vous rappeler encore une fois, que les agents ne sont toujours pas favorables au NRP (94 % de NON EN 2020), information pour madame la présidente.

Enfin, à la lecture de la fiche de présentation du projet du SIE départemental, nous ne pouvons conclure :

- quelle utilité à faire cette réforme puisque les futures antennes gardent toutes leurs missions sauf a priori la comptabilité ?
- Pourquoi geler des emplois au mouvement local dans 2 antennes si ce n'est pour mieux le supprimer l'année prochaine
- Pourquoi dans les documents de travail, nous n'avons pas été destinataires des comptes rendus des groupes de travail ?

Notre inquiétude réside dans le fait que la direction départementale semble déjà établir un bon bilan de la création du SIP Départemental, une sorte d'auto satisfaction.

Permettez-nous d'en douter fortement d'autant plus que le retour d'expérience n'a pas été demandé aux agents concernés !

Dans un tel contexte, on a plus besoin de l'avis des agents !!!

Bizarre, vous avez dit bizarre ...